



# 2010 : RETRAITES CE HOLD-UP QUI SE PREPARE

## PETIT RAPPEL...

*Des années décisives, notre système de retraites en a déjà connu depuis 1993 : 1995, 2000 (pour les retraites complémentaires du secteur privé), 2003... Mais 2010 sera de nouveau une année décisive parce que le gouvernement et le Medef ne sont pas encore arrivés à leurs fins et qu'ils comptent bien utiliser le déficit record laissé par la crise (produit direct de leurs politiques) pour aller encore plus loin dans leur contre-réforme de notre système de retraite.*

### 17 ans de contre-réformes

L'offensive de l'Etat et du patronat a commencé en 1993, en plein mois d'août lorsqu'Edouard Balladur et Simone Veil firent voter leur loi contre le système de retraite par répartition du secteur privé. La durée de cotisation passait de 37,5 à 40 annuités. Le calcul du salaire de référence servant au calcul de la retraite s'allongeait des 10 aux 25 meilleures années. Le montant des retraites n'était plus indexé sur les salaires mais sur les prix. Faute de réactions syndicales, en 1994 et 1996, le patronat faisait subir aux retraites complémentaires du secteur privé une régression de même ampleur que celle qui avait été imposée aux retraites de base par la loi Balladur-Veil.

Au total, les réformes de 1993 et 1994-1996, entraîneront mécaniquement une diminution de 20 points (de 78 % à 58 % du salaire moyen net) de la retraite moyenne des salariés du secteur privé, entre 1996 et 2030. Tous les effets de ces contre-réformes ne se sont donc pas encore fait sentir, loin de là. En 1995, Juppé commit (du point de vue de la droite) une lourde erreur. Il s'attaqua à la fois aux retraites de la Fonction publique et à celles des services spéciaux (SNCF, RATP, EDF-GDF...) Il lui fallut ravalier ses 40 annuités. En 2003, Fillon ne commit pas la même erreur, il s'attaqua uniquement aux salariés de la Fonction publique et jura, la main sur le coeur, que les salariés relevant des régimes spéciaux n'étaient pas concernés par l'allongement de la durée de cotisation. Malgré des millions de manifestants et près de six mois de luttes, le mouvement social fut battu et se vit imposer les 40 annuités de cotisation pour qu'un salarié puisse bénéficier d'une retraite de base à taux plein.

**Cette défaite historique, dont la CFDT n'est pas la seule responsable, les directions bureaucratiques des syndicats y prenant largement leur part, devait inciter le pouvoir à continuer ses attaques :**

En 2007, le gouvernement remettait cela et imposait les 40 annuités aux salariés des régimes spéciaux. **Aujourd'hui, c'est tout le salariat** que le patronat et ses alliés comptent attaquer de front! Ils n'ont pas atteint leur double objectif.

Le premier de leurs objectifs est de bloquer le niveau des cotisations retraites là où il se trouve et financer un nombre de retraités qui va doubler entre 2000 et 2040 avec les mêmes ressources ! Le prétexte est toujours le même, relayé par les médias: les caisses sont vides ! Pourtant, on a su trouver les milliards nécessaires pour sauver le système bancaire... le dogme qui consiste à faire des économies sur tout ce qui est public est appliqué à la lettre. À l'évidence, à ressources égales, le déficit des régimes de retraites (même si on fait abstraction des effets de la crise économique) s'accroît. C'est pourquoi le pouvoir met en avant d'autres solutions, bien évidemment de régression sociale (allongement de la durée de cotisation, remise en cause du départ à 60 ans...)

Le deuxième objectif patronal est de **faire reculer suffisamment la retraite par répartition** pour faire une place de choix aux fonds de pension et ne plus laisser à un financement socialisé tout un champ d'accumulation qu'il veut voir revenir au capital. Un champ d'accumulation particulièrement juteux puisque, au Royaume-Uni, les adhérents d'un fonds de pension ne retrouvent que 50 % des sommes qu'ils ont versées sur leurs fonds. Les 50 % restants s'étant évanoui en frais de gestion divers et en dividendes pour les actionnaires !



# **AUTRE RAPPEL :** **le salaire socialisé,** **la retraite par répartition, c'est quoi?**

**Réaffirmer la validité du système de la cotisation sociale, dont les "difficultés" invoquées par le gouvernement pour le réformer sont en réalité dues aux reculs imposés au salariat.**

1. La cotisation sociale, partie intégrante du salaire. Un employeur fait deux versements, l'un au salarié qu'il emploie - le salaire direct, composante individuelle ou salaire net au bas de la feuille de paye - l'autre aux caisses de Sécurité sociale - Assedic, retraite - sous forme de cotisations sociales proportionnelles au salaire direct : c'est la composante collective, le salaire indirect. Salaire direct et salaire indirect constituent un tout : le salaire socialisé. Le salaire socialisé permet la reconnaissance sociale de toutes les situations des travailleurs, qu'ils soient actifs, précaires, chômeurs, retraités, tous font partie de la population des salariés, le chômeur indemnisé étant ainsi un salarié demandeur d'emploi, le retraité, un salarié pensionné. La cotisation sociale fait donc partie intégrante du salaire. Réduire la cotisation sociale, sous prétexte de soulager les "charges" de l'entreprise, c'est réduire le salaire ! Elle n'est pas un prélèvement ou une charge, ni un impôt, ni une taxe, ni une épargne, ni une assurance mais du salaire !

**Salaire défini en référence à un barème, un tarif négocié au sein des conventions collectives, basé sur une grille de qualification et non pas sur les résultats de l'entreprise.**

Cette cotisation sociale, répartie entre la part du salarié et la part dite patronale, représente 40 % du salaire socialisé. Versée aux caisses, elle est immédiatement transformée en prestations sociales. Elle établit clairement le fait qu'à chaque instant, les actifs produisent la valeur qui finance la protection sociale, dont les retraites. C'est donc le salaire socialisé qui, en France, finance la protection sociale. Le financement de la protection sociale par la cotisation sociale a prouvé son efficacité et c'est pourquoi la classe dominante veut l'abattre.

**La retraite par répartition qu'elle induit est révolutionnaire dans son principe car elle démontre l'inutilité de l'accumulation financière pour financer les pensions, et ouvre la perspective d'une gestion solidaire et non capitaliste.**

2. Un partage de la valeur ajoutée plus favorable aux salariés...mesure révolutionnaire? Dans une entreprise, les richesses créées par le travail des salariés actifs apparaissent comptablement dans la "valeur ajoutée". Pour l'essentiel, celle-ci se ventile entre les salaires directs, les cotisations sociales, l'amortissement des investissements, le profit non investi et distribué aux actionnaires sous forme de revenus financiers. Malheureusement, le rapport de force défavorable de ces vingt dernières années a conduit à un résultat édifiant : la part des profits dans les richesses produites est passée de 28 % à 36 %, les salaires ont suivi le chemin inverse, passant de 72 % à 64 %. D'où un déplacement de 8 points du partage de la valeur ajoutée en défaveur du travail. Ces 8 points, représentant chaque année l'équivalent de 120 milliards d'euros, ont littéralement changé de main, passant de la sphère salariale à celle du profit. Ils se retrouvent, non pas dans les investissements, mais dans les revenus distribués, alimentant la bulle financière et créant précisément les conditions de la dernière crise systémique du capitalisme. Il ne faut pas chercher plus loin la cause des problèmes de financement de la protection sociale, dont les retraites, qui ne rencontre pas d'autres limites que celles qui lui sont imposées par le recul salarial.

**De fait, la retraite par répartition n'a pas besoin d'être "réformée", mais défendue :**

- actualiser la part patronale de la cotisation sociale qui n'a pas bougé depuis 1979 !
- augmenter la part des salaires dans la valeur ajoutée au détriment des profits !

**Réduire la cotisation sociale, sous prétexte de soulager les "charges" de l'entreprise, c'est réduire le salaire ! Elle n'est pas un prélèvement ou une charge, ni un impôt, ni une taxe, ni une épargne, ni une assurance mais du salaire !**



**C'est pourquoi la CNT considère qu'il faut rassembler l'ensemble des salariés sur la base d'un retrait de l'ensemble des contre-réformes depuis 1993 pour gagner la bataille sociale décisive qui permettra de gagner les suivantes (salaires, emploi, partage des richesses...)**



# MENSONGES OFFICIELS

(GOUVERNEMENT, MÉDIAS...)

## LA POPULATION ACTIVE DEVAIT DIMINUER, elle augmentera.

On nous dit que le ratio actifs/retraités est passé de 3 à la fin des années 1970, autour de 2 aujourd'hui. Horrible ! Et il va descendre à moins de 1,5 en 2050. Catastrophe ! De toutes les façons il faut bien se garder de croire sur parole ceux qui brandissent des arguments démographiques. Dans les années 2000, certains très savants nous jetaient à la figure l'inéluctable **baisse de la population** comme argument massue. Le taux de fécondité permettait d'annoncer un effondrement de la population active future.

**C'est le contraire qui se produit.**

Pourtant aucun de ces importants n'a cru bon de réviser ses chiffres et de présenter des excuses. Tous ces chiffres ne valaient rien parce que la fécondité finale des femmes n'était pas prise en compte. Autrement dit ces grands modernes et réalistes continuaient à mesurer le nombre d'enfant par femme au même âge que celui de la génération précédente de femmes, avant la pilule et le travail de masse des femmes ! Bravo les intellos de connivence ! Les femmes font tout simplement leurs enfants plus tard ! Les gros malins n'étaient pas au courant !

## LE NOMBRE de retraités devait augmenter, il baissera.

Et le nombre des retraités ? Autre tableau d'apocalypse ! Selon l'INSEE il devrait augmenter de près de 63 % entre 2006 et 2050. On passerait de 13 millions de retraités en 2007 à 21 millions en 2050 ! Ils finiraient par nous faire regretter de voir les gens ne pas mourir utilement à l'âge où leur présence ne pèse pas sur les comptes. Restons zen ! L'augmentation du nombre des retraités vient d'abord de l'arrivée à l'âge de la retraite de la génération du baby-boom, c'est-à-dire les personnes nées entre 1945 et 1975. **Le papy boum** ! Peut-on faire remarquer que cet effet est hélas nécessairement limité dans le temps ? Il faut bien mourir et personne n'y échappe. Donc suivez la bosse démographique dans le temps et vous verrez que pour finir la mort la dégonfle. Par contre, entre 2036 et 2040 commenceront à arriver à la retraite les classes « creuses », enfants des baby boomers, conçus après l'arrivée de la pilule en France en 1974 ! Le nombre de nouveaux retraités diminuera alors fortement et d'un coup.

## L'ALLONGEMENT de la durée de la vie ralentira.

Le rapport du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) de 2007 a quand même commencé à relativiser certaines déclarations péremptoires. Pour lui, "la mortalité baisserait moins, conduisant en 2050 à une espérance de vie à la naissance inférieure à celle des anciennes projections, de 2 ans pour les femmes et de 0,5 ans pour les hommes". L'espérance de vie progresserait de 1,1 ans tous les 10 ans, soit 0,44 trimestres tous les ans. En 2050, il y aurait alors 650000 retraités de moins que dans les prévisions du début des années 2000.

Total, entre 2006 et 2050, la population en âge de travailler ne diminuerait pas de 4,1 millions comme annoncé par les affoleurs publics ! **Elle resterait stable.**

## ESPÉRANCE DE VIE, et âge de la retraite : repère bidon !

On nous dit : "l'âge de la retraite doit être relevé parce que l'espérance de vie augmente". Et ça passe comme si c'était la preuve d'un fait inéluctable. Pourquoi ? **Quel rapport entre la durée de vie et l'obligation de travailler ?** Ça n'a jamais été le cas jusqu'à présent. Au contraire. C'est le phénomène inverse qui s'est produit en continu depuis le 19ème siècle. L'âge de la retraite n'a cessé de baisser là où l'espérance de vie augmentait. En 1910, quand le droit à la retraite à 65 ans est affirmé pour la 1ère fois, l'espérance de vie est à peine de plus de 50 ans. En 1983, quand a été instaurée la retraite à 60 ans, l'espérance de vie approchait 75 ans ! Donc, baisse de population, augmentation du nombre de retraités, allongement de la durée de vie, les trois arguments massue du terrorisme intellectuel sont des réalités discutables et ont **pour objectif de nous faire avaler une nouvelle régression sociale!**

# EN VÉRITÉ OÙ EST LE PROBLÈME ? :

## Moins nombreux mais plus productifs

Les comparaisons des faiseurs de panique ne tiennent pas compte de la hausse de la productivité des actifs. Un actif de 1983 produisait bien moins de richesses qu'un actif de 2010 n'en crée à présent. Depuis 1983 et l'instauration de la retraite à 60 ans, la richesse créée par chaque actif a augmenté de 30 % en euros constants. Cela signifie que 2 actifs d'aujourd'hui produisent quasiment autant de richesses que 3 actifs de 1983. Le bon repère n'est donc pas la baisse du nombre d'actifs par retraité, mais la valeur de la richesse produite et l'affectation de son produit. Car de 1983 à aujourd'hui la part des retraites dans le PIB n'a augmenté que de deux points, passant de 10,3 % à 12,8 % du PIB. Et elle a donc augmenté moins vite que la productivité des actifs. Ce repère n'est pas cité par beaucoup de "spécialistes". Tout se passe comme si la quantité de richesses produite dans le pays allait stagner. Alors il faudrait calculer à montant de richesse constant au cours des 40 prochaines années! C'est absurde ! Dans les 40 années à venir, avec un taux de croissance moyen de 1,7 % par an, la richesse du pays passera à 3 400 milliards d'euros. Et il s'agit d'euros réels, constants, hors inflation. C'est une masse fantastique. Pour faire face à l'augmentation du nombre de retraités tout en annulant les réformes de la droite, il faudrait transvaser 6 % supplémentaire de la part du PIB pour le financement des retraites. Inutile de s'évanouir ! C'est pas la révolution!. En 2050, une fois financés les 204 milliards liés à ce transfert, il restera chaque année près de 1 200 milliards d'euros de richesse nouvelles créés ! Ça laisse largement de quoi financer les augmentations de salaire direct!

**La solution c'est le partage des richesses produites.**

## Le partage des richesses, clef du financement.

Le problème du financement des retraites se résume donc à un problème de partage de la richesse créée. Les gains de productivité ont été massivement captés par le capital alors qu'ils auraient dû contribuer à financer les retraites et à faire progresser les salaires. C'est la contraction de la masse salariale qui compromet le financement des retraites. Depuis 1982, les salaires ont perdu 8 à 10 points dans le partage de la richesse créée ! Si ces 10 points n'avaient pas été perdus par les salariés, on n'aurait aucun mal à financer aujourd'hui les retraites, compte tenu de la masse de cotisations supplémentaires que générerait une hausse de la masse salariale. De toute évidence, l'obstination à toujours faire des comptes pour le futur en oubliant l'augmentation de la richesse est une autre façon d'annoncer que cette richesse supplémentaire est destinée à devenir des profits plutôt que des salaires ou des pensions !

## Le recul de l'âge de la retraite : inefficace et injuste!

Le recul de l'âge de la retraite par le report de l'âge légal du départ ou le relèvement de la durée de cotisations ne résout nullement le problème financier. Le COR a calculé en 2008 que le report de l'âge légal à 61,5 ans ne couvrirait que le tiers des besoins de financements supplémentaires en 2020 et à peine 9 % en 2050 ! Cette inefficacité, payée si cher par ceux qui souffrent en étant maintenu au travail, est confirmée par le bilan de la réforme Balladur de 1993. Quel est ce bilan sur lequel personne ne demande jamais aucun compte ?

## L'allongement de la durée de cotisations, de 37,5 à 40 annuités, n'a permis que 4 % des économies obtenues à la suite de cette réforme ! 4% !

Tout ça pour ça ! D'autant que la discontinuité de l'emploi, la masse des contrats aidés et des emplois partiels ont permis aux patrons d'économiser encore des cotisations servant à payer, entre autre, les retraites. Les économies faites ainsi par le patronat sur le dos des précaires ont eu une double conséquence : continuer de vider les caisses (casser la solidarité sociale) et priver les précaires de leur droit à la retraite (puisque'ils ne cotiseront jamais suffisamment).

Le passage des 10 aux 25 meilleures années représente 16 % de l'économie. 80 % de l'économie est venu de l'indexation des retraites sur les prix et non plus sur les salaires ! Ces chiffres permettent de mesurer la portée réelle de chacun des aspects de la saignée qui a été opérée par Balladur !

On mesure mieux aussi ce que valent les airs d'outrage au bon sens de ceux qui moquaient la revendication du maintien des 37,5 annuités de cotisation ! Le passage à 40 annuités n'a donc servi à (presque) rien pour l'équilibre des comptes mais il a massacré combien de gens ? Aujourd'hui, le gouvernement veut continuer dans cette voie et certains se précipitent déjà vers la table de négociations.

- Age du départ à la retraite à taux plein à 60 ans!  
- Retour aux 37,5 annuités! (Public/Privé)  
- Indexation des pensions sur les salaires !

- Garantie d'un taux de remplacement de 75% du salaire (calcul sur la base des 6 meilleurs mois) !  
- Pas de pension inférieure au SMIC!

**Il n'y a rien à négocier!**

**Abrogation immédiate de toutes les contre-réformes depuis 1993 !**



Union Locale **CNT 13** 12, rue de l'évêché 13002 Marseille  
(métro 2 Joliette / Tram 2 (République-Dame))

permanences le **1er et 3ème samedi** du mois de 14h à 16h

Tél. 06 01 10 50 40 mail: sam@cnt-f.org Site: <http://cnt-f.org/sam>